COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA CHARTE ROMAIN JACOB DU GARD

Séance collective de signature

4 novembre 2026 | Note de cadrage opérationnelle

HORAIRE	LIEU	CAPACITÉ	ACCUEIL
10 h 00 – 12 h 00	IFMS du CHU de Nîmes	139 places	Café / collation à 10 h 00

Objet du document
Présenter le déroulé opérationnel de la matinée de signature, l'ordre de passage des 41 chartes à préparer, les modalités de communication et le programme prévisionnel de l'après-midi.

Destinataires CHU de Nîmes • ARS Occitanie • Handidactique

1. Matinée | Séance collective de signature

1.1. Accueil des participants

- Accueil café / collation à partir de 10 h 00, à l'entrée de l'IFMS.
- Aucune collation n'est prévue à la sortie de la séance.

1.2. Ouverture institutionnelle | 3 minutes maximum par intervention

1. Mme Bousquet, intérim Directeur départemental de l'ARS dans le Gard.
2. Frédéric Rimattei Directeur général du CHU de Nîmes, accueil au nom de l'établissement hôte et en qualité de président du comité stratégique du GHT.
3. Dr Kinowski Vice-président de la CMG du GHT.
4. Christian Rougier Représentant des personnes vivant avec un handicap et délégué départemental de la Charte Romain Jacob. Intervention confirmée.
5. Pascal Jacob Clôture de l'introduction et lancement de la séquence de signature.

1.3. Modalités de la signature collective

- Une Charte et une diapositive sont préparées pour chaque structure ou établissement signataire.
- Cécile Chalet pilote le diaporama. À l'apparition de la diapositive, le représentant est appelé à la tribune ; la structure, le nom et la fonction sont rappelés ; la signature est réalisée avant le passage suivant.
- À l'issue de la séquence : photographie institutionnelle et collective, puis séquence de communication.

Ordre de passage
Bloc 1 : le CHU de Nîmes ouvre la séquence, suivi du Centre hospitalier Le Vigan. Le Centre hospitalier d'Alès vient ensuite, immédiatement suivi de tous les établissements et EHPAD représentés par Christian Cataldo. Le Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit et le Centre hospitalier d'Uzès complètent le bloc.

Bloc 2 : la CPAM du Gard puis le DAC 30 ouvrent le bloc. Les autres structures sont ensuite appelées par ordre alphabétique, sans classement par secteur.

2. Ordre de passage des 41 chartes

Bloc 1 | GHT | 14 chartes

N°	Structure / établissement	Représentant
1	CHU de Nîmes	Frédéric Rimattei
2	Centre hospitalier Le Vigan	Séverine Jaffier
3	Centre hospitalier d'Alès	Christian Cataldo
4	Centre hospitalier de Ponteils	Christian Cataldo
5	Centre hospitalier spécialisé Mas Careiron – Uzès	Christian Cataldo
6	EHPAD de Calvisson	Christian Cataldo
7	EHPAD de Corconne	Christian Cataldo
8	EHPAD d'Euzet	Christian Cataldo
9	EHPAD de Génolhac	Christian Cataldo
10	EHPAD de Quissac	Christian Cataldo
11	EHPAD de Sommières	Christian Cataldo
12	EHPAD de Villefort	Christian Cataldo
13	Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit	Valérie Brunier
14	Centre hospitalier d'Uzès	Jean-Louis Montagne

Bloc 2 | Autres structures | 27 chartes

N°	Structure / établissement	Représentant
15	CPAM du Gard	Pierre Cuchet
16	DAC 30	Audrey Guichard
17	APF France Handicap Gard – Pôle 30	Dolorès Orlay-Moureau
18	APSH 30	Stanislas Ciecierski ; Alexandre Sauveplane
19	ARAMAV Clinique	Jean-Richard Couton
20	ARERAM 30	Sandrine Botella
21	ASBH – Spina Bifida et handicaps associés	Lisette Labourayre
22	ASPIE FAMILY	Marc Ruggirello
23	Association Éducative du Mas Cavaillac	Thierry Combes
24	Auxiliaires des aveugles	Thierry Dassie
25	BONJOURS PRESENCE 30	Gérard Ratier
26	CCAS Vauvert – Espace Ressources aidants	Agnès Auguste
27	CDOM Odonto	Muriel Maurin-Theron
28	Centre Ressources Régional maladies rares Occitanie – CRPO	Hélène de Château-Thierry
29	CIGALIÈRES	Denis Teyssou
30	Clinique Les Oliviers	Aurélie Roux

N°	Structure / établissement	Représentant
31	CPTS e-Rhony	Mélanie Badin
32	FAAF Gard-Lozère – Fédération des aveugles de France	Yvette Senegas
33	FAM Le Bois de Leins	Catherine Maire
34	Mairie du Grau-du-Roi	Ghilhem Lafabrier
35	MSPU La Source	Céline Varraut
36	Neuro'Complices	Cécile Dufey
37	NHPF Les Franciscaines	Pascale Moschetti, en remplacement de Ghislain Crassard
38	Polyclinique Grand Sud	Valérie Bazin
39	Trisomie 21 Gard	Linda Cannenpasse-Riffard
40	UNAPEI 30	Christian Rougier
41	UNAPEI 30 – DIME Bagnols	Karen Nicaise

3. Préparation et circuit Handidactique

- La liste consolidée des structures et signataires, ainsi que la diapositive-type, sont transmises à Handidactique.
- Handidactique recueille les éléments nécessaires à la préparation de chaque Charte personnalisée : logo, identité exacte du signataire, fonction et informations utiles au visuel.
- Chaque structure renvoie sa diapositive directement à Handidactique, selon un circuit unique.
- Handidactique centralise l'ensemble et transmet à Cécile Chalet un lot finalisé, afin d'éviter les doublons et les versions concurrentes.
- Trois membres de la DGOS ont exprimé le souhait d'assister à une signature de la Charte Romain Jacob et de participer à une visite de terrain avec un comité départemental et seront presents:
 - Justine Forey, adjointe à la cheffe du bureau prise en charge en santé mentale et des publics vulnérables ;
 - Alma Claude, chargée de mission accès aux soins ;
 - Virginie Hoareau, adjointe à la sous-directrice de la prise en charge hospitalière et des parcours ville-hôpital, dont la participation reste à confirmer.

4. Communication, dossier de presse et photographies

Contacts
Pour la préparation du dossier de presse et les aspects relatifs à la communication de l'événement : ARS-OC-COMMUNICATION@ars.sante.fr et **michael.videment@chu-nimes.fr**

- Une première proposition de dossier de presse est jointe à la présente note pour relecture, ajustement et validation par les directions de la communication concernées.
- Une photographie institutionnelle et collective est prévue à l'issue de la séquence de signature.
- Le circuit de récupération des photographies et leur diffusion aux partenaires seront coordonnés entre les services communication concernés.

5. Après-midi | Déjeuner, visites et rencontres territoriales

Horaire	Lieu	Contenu
12 h 20 – 14 h 30	**Clinique ARAMAV**	Déjeuner puis visite de la clinique.
15 h 00	**EAM Les Massagues** **1100, chemin de Parignargues** **30730 Montpezat**.	30 minutes de trajet.
Horaire à caler	**MSPU La Source** **8, rue du Charron** **30310 Vergeze**	30 minutes de trajet , à confirmer , en lien avec la démarche de reconnaissance MSP type / labellisée Charte Romain Jacob.

6. Annexes

- Première proposition de dossier de presse – jointe pour relecture et validation par les directions de la communication concernées.
- Ordre de passage des signataires – intégré à la présente note.